

que le roi souhaitait de Sa Sainteté , après l'insulte de la garde corse, le cardinal Mazarin , en reconnaissance de ce service, *lui fit mille caresses, le recommanda au roi, et le fit admettre de son vivant dans le conseil de conscience*, ce qui était proprement le rendre coadjuteur du confesseur; et l'on date ces faits des années 1663 et 1665. » C'est bien savoir l'Histoire moderne, dit Bayle. Où est l'homme qui ne sache que le cardinal Mazarin mourut en 1661 ? On ajoute que le Père de la Chaize supplanta (en 1667), le Père Annat, en excusant les amours du roi pour La Vallière, sur l'infirmité de la nature, et au lieu que le Père Annat chagrinait tous les jours ce prince là-dessus, et ne lui donnoit point de repos. » « J'avoue, reprend le même critique, que je ne comprends rien à une telle hardiesse ; car il est de notoriété publique que le Père Annat ne prit congé de la cour qu'en 1670 ; qu'un Jésuite du Rouergue, nommé le Père Ferrier, prit sa place ; et que le Père de la Chaize n'y entra qu'après la mort du Père Ferrier. *A quoi songent des gens qui publient des faussetés si grossières ? Et comment ne voient-ils pas qu'ils ruinent leur principal but ? Est ars etiam maledicendi*, disait Scaliger. *Ceux qui l'ignorent, diffament moins leur ennemi, qu'ils ne témoignent l'envie qu'ils ont de le diffamer* (1). »

Un tel langage dans la bouche de Bayle n'a pas besoin de commentaire.

Veut-on savoir maintenant de quelle manière se comportait en face des abus ce Jésuite que ses ennemis ont si souvent accusé d'avoir la conscience trop facile, ce sage religieux que le janséniste et régicide Grégoire n'a pas craint d'accuser, *proh pudor !* d'être enclin à la morale relâchée ?

Nous avons vu dans une lettre précédente (29 décembre 1684) avec quelle fermeté Louis XIV, éclairé sans doute par les conseils de son confesseur, mit un terme aux scandaleux dérèglements des aumôniers de sa flotte. Le Père de la Chaize n'hésita

(1) *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, par l'abbé Oroux, chapelain du roi ; in-4°. Paris, imprimerie royale, t. II, — et le Dict. de Bayle, au mot Annat, remarque B.